

Mode de calcul du volume des bassins de rétention commune de Bandol

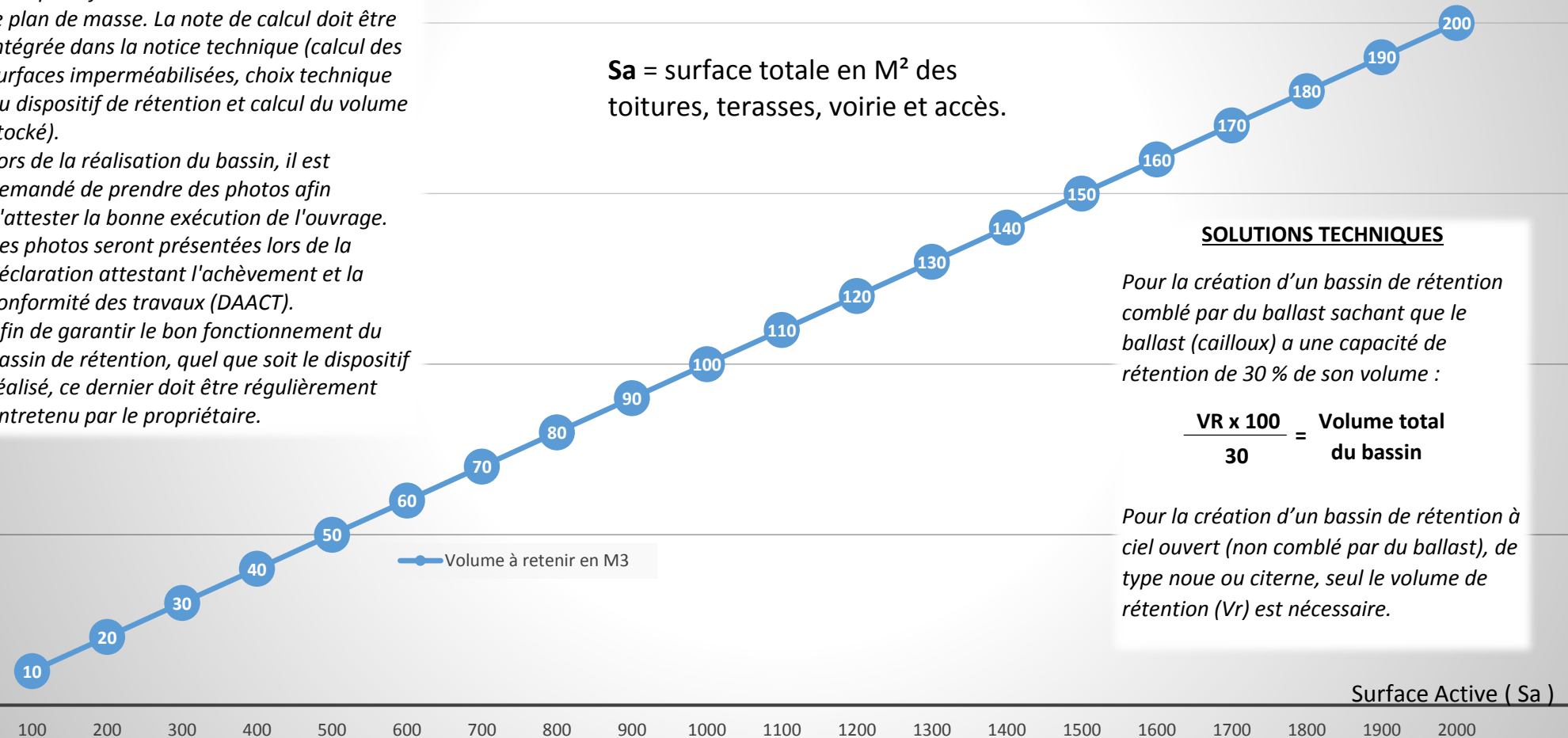
$$V_r (\text{volume de rétention}) = 0.10 (\text{taux de ruissellement moyen}) \times S_a (\text{surface active})$$

Le dispositif de rétention doit être localisé sur le plan de masse. La note de calcul doit être intégrée dans la notice technique (calcul des surfaces imperméabilisées, choix technique du dispositif de rétention et calcul du volume stocké).

Lors de la réalisation du bassin, il est demandé de prendre des photos afin d'attester la bonne exécution de l'ouvrage. Ces photos seront présentées lors de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Afin de garantir le bon fonctionnement du bassin de rétention, quel que soit le dispositif réalisé, ce dernier doit être régulièrement entretenu par le propriétaire.

S_a = surface totale en M² des toitures, terrasses, voirie et accès.



SOLUTIONS TECHNIQUES

Pour la création d'un bassin de rétention comblé par du ballast sachant que le ballast (cailloux) a une capacité de rétention de 30 % de son volume :

$$\frac{VR \times 100}{30} = \text{Volume total du bassin}$$

Pour la création d'un bassin de rétention à ciel ouvert (non comblé par du ballast), de type noue ou citerne, seul le volume de rétention (V_r) est nécessaire.